



SAINT-HIPPOLYTE
BELLE NATURELLE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT 1085-13-01

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 13 juin 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte a adopté le ***Règlement n° 1085-13-01 modifiant le Règlement d'emprunt n°1085-13 pour l'exécution de travaux de pavage sur la rue de la Montagne afin de revoir le bassin de taxation et les modalités de taxation.***

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation 20 octobre 2023.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication et est disponible au bureau de la Municipalité, au 2253, chemin des Hauteurs où tout intéressé peut en prendre connaissance, durant les heures régulières de bureau.

Fait à Saint-Hippolyte le 30 octobre 2023.

La directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe,

Marie-Ève Huneau, avocate